



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITE, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

FRANCE : LE VOTE DES ÉTRANGERS REPORTÉ ET LES MUNICIPALES

Après le vote favorable en commission des lois d'une proposition de loi en faveur du droit de vote des étrangers (voir le n° 185 de la *Lettre*), *Libération* titrait : « Droit de vote des étrangers, une nouvelle génération motivée ». Mais le débat qui devait avoir lieu sur le sujet à l'Assemblée nationale le 12 février n'a pu se tenir : il s'inscrivait dans le cadre d'une niche parlementaire des députés écologistes et le règlement de l'Assemblée veut que le débat et le vote d'un texte de niche parlementaire soient terminés à minuit.

Cinq cents amendements pour bloquer la proposition de loi

Les députés de droite et d'extrême droite ont déposé près de cinq cents amendements à la proposition de loi de Léa Balage El Mariky, ce qui empêchait le vote de la proposition avant minuit et a obligé les écologistes à retirer leur proposition.

Certains des amendements n'avaient comme but que de bloquer le débat : remplacer « droit de vote des étrangers » par « exercice du suffrage et accès aux mandats municipaux » ; « sous réserve d'un contrat de cinq ans dans la légion étrangère » ; « être en France depuis au moins trente ans » ; « manque de précision sur les délégations de fonction ou de signature »... D'autres amendements reprenaient plus sérieusement les arguments classiques des opposants au droit de vote des étrangers : « lien indissociable entre nationalité et citoyenneté » ; « pas de citoyenneté de résidence » ; « large débat national préalable » ; « réciprocité » ; « intégration préalable » ; « risque d'ingérences étrangères » ; « droits partiels contraires au principe d'égalité » ; « niveau de français suffisant » ; « casier judiciaire vierge » ; « garanties sur la régularité du séjour »... Dans une tribune libre parue dans *Libération*, Léa Balage El Mariky, Noël Mamère et Martine Aubry ont réagi à ce blocage (voir un extrait dans « Elles et ils ont dit » page 2). L'autre proposition de loi sur le droit de vote des étrangers, déposée par la députée insoumise Danièle Obono, devrait être débattue et votée avant l'été ; devant être un texte transcourant, elle n'aurait pas les mêmes contraintes horaires qu'une niche parlementaire.

Abstention record aux municipales de mars

De l'ordre de 43 % au premier comme au second tour des élections municipales des 15 et 22 mars, le taux d'abstention est le plus important dans ce type d'élections depuis 1945, mis à part en 2020 durant l'épidémie de Covid. Ce sont les jeunes électeurs qui s'abstiennent le plus et il ne semble pas que les modifications introduites pour ces élections, parité

obligatoire des candidats et règles particulières pour les trois métropoles de Paris, Lyon et Marseille, soient en cause. Comme aux autres élections, l'abstention est particulièrement importante en banlieue parisienne et, si on ajoute les étrangers n'ayant pas le droit de vote et les personnes non inscrites, les votants, dans certaines communes de Seine-Saint-Denis, représentent moins de la moitié des habitants en âge de voter. La suppression du panachage a entraîné une augmentation de l'ordre de 15 % des votes blancs ou nuls dans beaucoup de petites communes. Le désintérêt croissant pour des élections de proximité est inquiétant, les nouveaux élus et les partis doivent réfléchir aux moyens d'améliorer la participation des citoyens à la vie municipale.

Faible progression du nombre de ressortissants européens inscrits

Faute d'une information ciblée de la part de l'État comme des communes auprès des 1,3 millions de ressortissants européens résidant en France, le nombre d'inscrits européens sur le répertoire électoral unique tenu par l'INSEE, leur permettant de voter aux élections municipales, progresse peu d'un scrutin à l'autre : 330 000 en 2020, 360 000 en 2026. Les plus nombreux sont les Italiens, près de 60 000, suivis par les Belges, 57 000, et les Portugais, 50 000. Six mille quatre cents, dont 1 800 Belges, 1 400 Portugais et 600 Italiens, étaient candidats mais rarement en position éligible. Dans un de ses numéros, le *Courrier des maires et des élus locaux* rappelait que la France, lorsqu'elle a transposé en droit français le traité de Maastricht, a prévu, contrairement aux autres États européens, que les étrangers de l'UE ne pouvaient être élus maires ou adjoints. Certains médias ont également rappelé qu'à la suite du Brexit 46 000 Britanniques ont été radiés du répertoire électoral en 2020 et qu'il y avait parmi eux beaucoup d'élus dans des petites communes du sud.

La diversité chez les candidats et les élus

La présence de nombreuses têtes de listes et d'élus et élus issus de la diversité, principalement mais pas uniquement en région parisienne, est un fait marquant de ces élections. À Saint-Denis, devenu la deuxième ville la plus peuplée de la région parisienne après son regroupement avec Pierrefitte, l'élection au premier tour, en battant nettement le maire sortant, de Bally Bagayoko, né en France de parents maliens, présenté par les insoumis et soutenu par le Parti communiste, a surtout retenu l'attention des médias (voir dans « Elles et

(suite page 4)

Elles et ils ont dit

Léa Balage El Mariky, députée écologiste, Noël Mamère, ancien député et ancien maire de Bègles, et Martine Aubry, ancienne ministre et ancienne maire de Lille

« Droit de vote des étrangers aux municipales : pourquoi tant de peur ? [...] L'opinion publique n'est pas une fatalité extérieure à la vie politique. Elle se construit aussi par la parole publique, par les combats menés, par les débats que nous acceptons d'avoir. Renoncer à débattre, c'est laisser d'autres imposer leurs thèmes, leurs mots et leurs peurs. Dans l'histoire de notre pays, les grandes avancées n'ont jamais été obtenues en suivant les peurs du moment. Elles ont été conquises parce que des femmes et des hommes ont eu le courage de tenir, d'expliquer et de convaincre. Le choix est désormais simple : laisser la peur dicter la politique de notre pays, ou rester fidèles à nos convictions et faire vivre la promesse républicaine. Nous avons choisi de ne pas avoir peur. »

Libération, 16/02/2026

Bally Bagayoko, maire de Saint-Denis

« Cette nouvelle France, ce sont celles et ceux qui sont les héritiers de l'immigration. Je n'aime pas trop le terme "racisé" mais la nouvelle France, ce sont les enfants de la République et héritiers de l'immigration qui l'assument en tant que telle et marchent sur leurs deux jambes : leur capacité d'être très humanistes au regard de ce qui se passe dans le monde et qui dans le même temps représentent aujourd'hui cette fierté qu'est la France, qu'on applaudit sur les terrains de foot mais qu'on a plus de mal à pouvoir imaginer dans des lieux de pouvoir comme la mairie d'une ville importante comme Saint-Denis. »

RMC, 17/03/2026

Paul Oriol, militant historique du droit de vote des étrangers

« La relative importance du nombre de candidats d'origine africaine, blanche ou noire, sur des listes de droite et d'extrême droite et le silence des professions de foi sur l'immigration posent question. Les positions de l'extrême droite et l'action de la droite de gouvernement sur l'immigration sont tellement connues, tellement claironnées par l'audiovisuel, tellement attaquées par la gauche que nul ne les ignore et qu'il a pu sembler inutile de les mentionner sur une profession de foi qui ne sera pas lue et reste inattaquable sur le sujet. [...] Quoi qu'il en soit, toutes les listes sont bariolées. Le temps semble fini où une certaine gauche pensait que les personnes d'origine immigrée étaient sa clientèle obligée. La situation française se rapproche-t-elle de la situation britannique où des sujets de l'Empire britannique occupent des postes élevés dans le Parti conservateur ? Cette question fait-elle partie de la bataille entre le Rassemblement national et le Nouveau Front populaire pour la conquête des classes populaires que la gauche a depuis trop longtemps abandonnées ? »

Courrier à des amis, 19/03/2026

NOUVELLE

Allemagne

Cem Ozdemir, fils d'immigrés turcs, ancien ministre et ancien coprésident des Verts allemands, était la tête de la liste des Verts qui a remporté les élections régionales du Bade-Wurtemberg et devient ministre-président de la région.

Le 26 avril, journée internationale du droit de vote pour tous, l'association Freiburger Wahlkreis 100 %, à l'origine de la journée internationale et du réseau Voting Rights for All Résidents (VRAR), organise une déambulation en fanfare pour accompagner Joe à la mairie de Fribourg-en-Brisgau, un militant américain de l'association, qui vient d'acquérir la nationalité allemande et va voter pour la première fois en Allemagne pour l'élection du maire de la ville.

Belgique

Le député Aimen Horch, d'origine algérienne, a été élu fin mars président du parti Groen (Verts flamands).

Une loi votée fin janvier élargit les possibilités de déchéance de nationalité en cas d'homicide ou de délit sexuel et un autre projet de loi du ministre de la Justice prévoit de déchoir de la nationalité belge un binational condamné à une peine de cinq ans de prison.

Botswana

Le gouvernement propose des passeports dorés moyennant 75 000 dollars d'investissements dans le pays.

États-Unis

La Cour suprême a commencé l'examen du projet de loi remettant en cause le droit du sol pour les enfants nés sur le sol américain, en présence du président Trump. La décision de la Cour doit intervenir avant la fin de sa session annuelle en juin.

Le projet de loi « *save America act* » adopté par la Chambre des représentants a été rejeté par le Sénat. Il vise à exiger une preuve de nationalité pour pouvoir voter. La carte nationale d'identité n'existant pas aux États-Unis, il faudra pour voter montrer un passeport, ou un permis de conduire, loin d'être généralisé dans le pays, ou un acte de naissance. Voulu par le président Trump avant les élections de mi-mandat, le projet est combattu par les associations des droits civiques qui craignent que plus de vingt millions de personnes soient privées du droit de vote. Redoutant que la loi ne soit pas adoptée par le Sénat, le gouverneur républicain de Floride en a promulgué fin mars une version à l'échelle de son État. Donald Trump envisage également de révoquer la nationalité des migrants naturalisés condamnés pour fraude.

France

L'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) a recensé une soixantaine de listes

La Lettre de la citoyenneté est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd, Max Cruas, Paul Oriol et Jean Rollet.

candidates aux municipales de mars approuvant son programme structuré autour de trois axes dont « reconnaître chaque habitant·e comme citoyen·ne à part entière » et affirmant leur volonté de construire des territoires ouverts et solidaires.

Avant les municipales, le Collectif savoyard contre la répression et les discriminations a organisé une réunion sur le droit de vote des étrangers avec les candidats de six des huit listes se présentant au premier tour à Chambéry, la liste du Rassemblement national n'ayant pas été invitée. Le 20 mars, à la Bourse du travail de Saint-Denis, à l'initiative de l'Association des Marocains de France, du Collectif pour le respect des droits des étrangers et de l'Intercollectif de la quinzaine antiraciste, une réunion sur le droit de vote des étrangers s'est tenue avec des membres du collectif J'y suis j'y vote. Une réunion sur le droit de vote des étrangers aura lieu également le 7 mai à Montpellier.

Autour de la date du 26 avril, journée internationale du droit de vote pour toutes et tous, des votations citoyennes auront lieu à Chambéry, Gennevilliers, Massy, Montreuil et Saint-Denis.

Depuis janvier 2026, les candidats à un titre de séjour comme les candidats à la naturalisation doivent répondre à un questionnaire à choix multiple de quarante questions et avoir au moins 80 % de bonnes réponses, test que ne réussiraient pas beaucoup de Français. L'Assemblée nationale a rejeté le 2 avril le projet de loi constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie ; un nouvel accord entre les partis est souhaité et, dans l'attente, l'accord de Nouméa continue de s'appliquer et des élections provinciales devraient se tenir avant l'été avec le corps électoral gelé en vigueur.

Gabon

Un nouveau code de la nationalité a été adopté en février avec des critères plus restrictifs pour les naturalisations et un principe de naturalisations à l'appréciation du président de la République.

Ghana

Cinq cent-cinquante personnes de la diaspora, venant des États-Unis, d'Europe ou des Caraïbes, ont obtenu la nationalité du pays.

Italie

En mars, la Cour constitutionnelle a rejeté la requête d'un tribunal de Turin qui demandait la suspension de la loi de 2025 restreignant l'acquisition de la nationalité pour les descendants d'Italiens résidant à l'étranger (voir *La Lettre* n° 185). Les mineurs concernés ont jusqu'au 31 mai 2029 pour valider leur nationalité.

Japon

Le nouveau gouvernement a fait passer de cinq à dix ans la durée de résidence dans le pays pour accorder la nationalité, sachant qu'il faut dix ans de résidence permanente pour avoir le statut de résident.

Kosovo

Fin décembre 2025, les élections législatives se sont tenues avec deux millions de votants dans le pays et près de 20 000 expatriés qui ont pu, pour la deuxième fois, voter dans les vingt-quatre missions diplomatiques et consulaires ou par correspondance.

Pays-Bas

Le nouveau gouvernement a été investi le 23 février avec, parmi les dix ministres et sept secrétaires d'État, une Irlando-Néerlandaise Elanor Boekholt-O'Sullivan, membre du parti D66 nommée ministre du Logement, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, et une Kurde Dilan Yesilgöz-Zegerius, également présidente du parti libéral de droite VVD, nommée ministre de la Défense. Après la promotion de suppléants comme députés, la nouvelle Deuxième chambre compte 22 représentants de la diversité sur 150 députés, 8 d'ascendance marocaine ou tunisienne, 5 afrodescendants, 5 d'origine turque, 2 d'origine sri-lankaise, 1 d'origine surinamaïse et 1 d'origine iranienne.

Portugal

Dans le numéro 1904 du 5-11 mars de *Politis*, le traducteur littéraire d'origine portugaise Daniel Matias revient sur le vote des Portugais résidant en France lors de l'élection présidentielle qui a vu la victoire au second tour le 8 février

du socialiste de centre gauche Antonio José Seguro sur le candidat d'extrême droite. Reprenant une information de l'historien Victor Pereira, D. Matias signale que, sur près d'un million de votants, seuls 10 163 ont voté pour le candidat d'extrême droite.

Roumanie

Depuis juin 2023, 160 000 cartes d'identité roumaines ont été annulées, la plupart enregistrées sur des adresses fictives par des Moldaves après l'accession en 1991 de la Moldavie à l'indépendance.

Suisse

La commission des institutions politiques du Conseil national a rejeté une initiative pour la démocratie et une proposition visant à faciliter la naturalisation des étrangers de la deuxième génération.

Le grand conseil du Jura bernois s'est prononcé fin décembre 2025 par 77 voix contre 73 pour ouvrir le débat sur le droit de vote des étrangers.

Syrie

Un décret a officialisé en janvier la langue kurde et octroyé la nationalité du pays aux apatrides.

LES APATRIDES

Le numéro 202 d'octobre-décembre 2025 de *Migrations société* (46 rue de Montreuil, 75011 Paris) contient un dossier intitulé « Sans nation, sans protection : les apatrides ». Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en recense 4 431 162 en 2025 dont près de la moitié dans trois pays : plus d'un million au Bangladesh, près d'un million en Côte d'Ivoire et plus de 500 000 au Myanmar. Les Rohingyas, minorité ethnique de religion musulmane, constituent la majorité des apatrides du Bangladesh et du Myanmar. À la fin du XIX^e siècle et après la Première Guerre mondiale, la redéfinition des critères de nationalité s'est souvent réalisée au détriment des minorités ethniques, religieuses et linguistiques et a généré des situations d'apatridie.

Site Internet de
La Lettre de la citoyenneté :
www.lettrede lacitoyennete.org

LES NATURALISATIONS PROGRESSENT DANS L'UE

Comme chaque année, Eurostat publie en mars les données sur les naturalisations dans les vingt-sept pays de l'Union européenne. Les dernières données concernent l'année 2024 et montrent une progression de 12 % par rapport à l'année précédente. En 2023, pour la première fois, le nombre de naturalisations avait dépassé le million, en 2024 ce nombre approche 1 200 000 personnes. Pour 88 % des cas, les naturalisations concernent des migrants venant de pays en dehors de l'UE, les autres étant relatives à des transferts à l'intérieur de l'Union.

Les mêmes trois États qu'en 2023 dépassent en 2024 les 100 000 naturalisations : près de 300 000 en Allemagne, près de 250 000 en Espagne et 217 000 en Italie. La France, qui avait atteint plus de 130 000 naturalisations en 2021, continue à enregistrer moins de 100 000 naturalisations par an.

Avec 7,5 naturalisations pour 100 résidents étrangers, la Suède reste en tête de l'intégration suivie par l'Espagne, 4,1. Le Luxembourg, dont 47 % de la population est étrangère, est depuis de nombreuses années le pays de l'UE dans lequel les résidents étrangers sont les plus nombreux en pourcentage de la population. En 2024, 107 500 Syriens et 106 500 Marocains ont été naturalisés dans l'UE.

(suite de la page 1 - Le vote des étrangers...)

ils ont dit » page 2 un extrait de son interview par RMC). Le nouveau maire n'était pas un inconnu dans sa ville, il y était engagé dans la vie associative et sportive, avait été adjoint de l'ancien maire communiste Patrick Braouezec et avait été élu conseiller départemental. Faisant l'objet d'attaques dans les médias d'extrême droite, il a porté plainte contre CNews pour « un racisme crasse et décomplexé » et appelé à une manifestation contre le racisme devant sa mairie le 4 avril.

Avant le premier tour, dans son édition des 14 et 15 février, *Libération* publie un dossier sur les candidats enfants d'immigrés « Nos parents auraient aimé glisser leur nom dans l'urne » : « En Seine-Saint-Denis, nombre de têtes de liste issues de l'immigration briguent des mairies alors que leurs parents n'ont pas le droit de vote. Une nouvelle motivation supplémentaire plutôt qu'un frein. » Deux des candidats cités ont été élus maires de leur commune : Sofienne Karroumi, d'origine marocaine, à tête d'une liste citoyenne soutenue par les partis de gauche à Aubervilliers ; et Mélissa Youssouf, écologiste d'origine comorienne, à Villepinte. Deux autres ont été battus de peu au second tour : Oumarou Doucouré, socialiste d'origine malienne, à La Courneuve ; et Mehmet Ozguner, insoumis d'origine turque, à Bondy. La troisième, Aziza Nouioua, insoumise d'origine algérienne, a été battue plus largement par le maire sortant centriste de Neuilly-sur-Marne, Zartosht Bakhtiari, d'origine iranienne. Parmi les autres nouveaux maires, citons Abdelkader Lahmar, franco-algérien, à Vaulx-en-Velin en banlieue lyonnaise ; Demba Traoré, d'origine malienne, au Blanc-Mesnil en banlieue

parisienne ; dans l'Oise, Omar Yaqoob, d'origine pakistanaise, à Creil, et Abdelafid Mokhtari, de père algérien, à Méru. En Guyane, dans la deuxième ville du département, Saint-Laurent-du-Maroni, c'est un macroniste issu de la communauté bushinengue, descendants d'esclaves venus du Surinam, qui a battu la maire sortante. Le nouveau maire Léniaïck Adam a été député de 2018 à 2022. Pas toujours en position éligible, les candidats de la diversité étaient nombreux sur les listes de toutes les tendances dans les grandes villes, ils représentaient plus de 10 % des candidats de la liste dans trois listes sur quatre à Paris, dans sept listes sur huit dans le 20^e arrondissement de Paris et à Montpellier, quatre listes sur dix à Grenoble, six listes sur neuf à Amiens... (voir dans « Elles et ils ont dit » le courrier de Paul Oriol).

Dans son éditorial du 1^{er} avril, *Le Monde* concluait : « L'accession aux responsabilités municipales d'une génération issue de l'immigration est un événement qu'il faut saluer, tout en constatant le caractère tardif en comparaison de pays proches. De ce point de vue, les partis de gauche qui ont géré nombre de villes concernées pendant des lustres sans assurer une réelle diversité à leur tête, portent une responsabilité, là où La France insoumise a su le faire. Que la France en soit à s'étonner que des maires de banlieue portent des noms à consonances maghrébines et africaines est triste et inquiétant. Que des clichés clairement racistes se multiplient dans certains médias depuis le premier tour des municipales traduit une dramatique dégradation du discours public et une dangereuse libération des paroles de haine. »

SONDAGES SUR LE DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS

Les deux derniers sondages sur le droit de vote des étrangers (voir *La Lettre* n° 185) intriguent par la grande différence de leurs résultats : 52 % de favorables et 37 % d'opposés pour le sondage d'Harris Interactive pour *La Lettre de la citoyenneté* ; 71 % d'opposés pour le sondage de CSA pour CNews.

Les questions n'étaient pas les mêmes. Rappelons que la question pour le sondage de *La Lettre de la citoyenneté*, toujours la même depuis 1994, commence par : « Les étrangers des pays de l'Union européenne ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes [...] » ; le sondage pour CNews ne signalait pas à la personne interrogée que des étrangers résidant en France avaient déjà le droit de voter à certaines élections, ce que de nombreux Français ignorent.

Le moment des deux sondages était proche mais différent. Le sondage d'Harris Interactive a été réalisé pendant plusieurs jours avant le 4 février, une époque où il n'y avait pas d'information particulière sur le droit de vote des étrangers ; celui de CSA a été réalisé après le débat du 4 février en Commission des lois de la proposition écologiste qui a été suivi d'un déchaînement d'oppositions dans les médias de droite et d'extrême droite.

Les échantillons interrogés étaient de même grandeur, un millier de personnes, mais différents et, au vu des résultats, il est probable que les sympathisants de droite et d'extrême droite étaient plus nombreux dans le sondage CSA que dans le sondage Harris Interactive.

Le suivi depuis près de trente ans de la même question par *La Lettre de la citoyenneté* et la majorité de réponses favorables recueillies depuis près de vingt ans sont des garants de leur pertinence.

Pour vous abonner à
La Lettre
de la citoyenneté

Abonnement pour
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

35 euros ☐

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

60 euros ☐